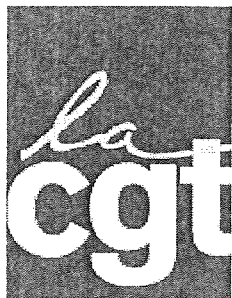


le 13 mars 2012



## L'EGALITE DE TRAITEMENT DES AGENTS ENCORE UNE FOIS MISE AU PLACARD

Lors de la dernière Pré-CAP\* du 8 mars 2012, une fois de plus, **le dialogue social s'est transformé en dictat de l'autorité territoriale.**

La C.G.T. n'a pu faire respecter les principes du Règlement Intérieur de la Pré-CAP.

Pour rappel, la Pré-CAP, composée d'élus, de la Direction Générale et des Organisations Syndicales siégeant au CTP\*\* a été mise en place à l'arrivée de la nouvelle majorité afin de permettre une plus grande équité et une transparence dans le traitement des dossiers des agents promouvables. Le Règlement Intérieur de cette instance a été rédigé et validé en concertation avec les Organisations Syndicales élues au C.T.P.

Or, cette Pré-CAP concernait la promotion interne du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour laquelle plusieurs agents avaient les conditions requises pour que leur dossier soit soumis à la CAP du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).

**L'autorité territoriale a imposé un choix unique sans laisser place au dialogue.**

La CGT a essayé de négocier l'application des règles précédemment établies et a essuyé un refus autoritaire, catégorique et sans appel.

Les bonnes résolutions de début de mandat s'avèrent être de la poudre aux yeux.

**La CGT décide donc de ne plus participer aux Pré-CAP qui deviennent une vaste mascarade où les syndicats servent de faire-valoir.**

\*CAP : Commission Administrative Paritaire

\*\* CTP : Comité Technique Paritaire